Françoise NICOLAS 91 Quai de la Fosse 44100 Nantes Monsieur Jacques TOUBON Défenseur des Droits TSA 90176 75334 Paris cedex 07

Objet: votre courrier du 19 octobre 2018, V.Réf: 16-016582/FP LRAR 1A 157 181 7229 1

Nantes, le 28 février 2018

Monsieur le Défenseur des Droits,

J'accuse réception de votre lettre clôturant mon dossier ouvert au titre de ma demande d'être reconnue lanceur d'alerte et de bénéficier de la protection associée suite à mes signalements en 2009 d'un système de dépenses fictives au sein de l'ambassade de France au Bénin. Ces dépenses étaient imputées sur le budget dont j'étais responsable.

Vous ne me reconnaissez pas clairement lanceur d'alerte en doutant de la réalité de mes signalements (« vous <u>auriez signalé »</u>). Or, j'ai adressé à vos services les mails de 2009 signalant à ma hiérarchie, puis à mon administration centrale de « graves dysfonctionnements comptables ». C'est là une bien curieuse façon d'apprécier des faits avérés.

Vous considérez que je n'ai pas subi de représailles en lien avec mes signalements. Vous cautionnez ainsi la version officielle du ministère des Affaires étrangères laissant à penser que j'ai été l'agresseur et que cela légitime toutes les représailles, sans autre forme de procès. Les omissions et contre-vérités de votre courrier sont trop nombreuses pour être listées. Sachez toutefois que j'ai déposé en 2015 une plainte pénale pour tentative de meurtre avec constitution de partie civile. Documents à l'appui, cette plainte fait le lien entre mes signalements et une succession de faits qui ont abouti à mon agression. À nouveau, votre appréciation des évidences interpelle. L'association ASD Pro qui, depuis 2009, aide les salariés ayant tenté de se suicider ou leurs ayants droit ne s'y est pas trompée. À l'occasion du bilan de ses 10 ans d'activité, ma situation figure parmi les trois exemples retenus pour illustrer les très graves dérapages de l'administration, « De dérives en dérapages: quand les administrations passent du déni à la maltraitance », http://asdpro.fr/?p=1570

En 2009, Monsieur William BENICHOU était mon supérieur hiérarchique à l'ambassade de France au Bénin. Monsieur BENICHOU m'a expliqué avoir signalé des détournements de fonds publics à l'échelle de l'ambassade, pièces comptables à l'appui, dans un rapport adressé au ministère des Affaires étrangères et à l'Elysée. Il a considéré que j'avais été « un pivot du dispositif ». Monsieur BENICHOU a été exclu du ministère des Affaires étrangères. En PJ, vous lirez un mail relatant cet échange.

Parce que Monsieur BENICHOU était votre ami, vous lui avez permis de se reconstruire professionnellement en l'accueillant au sein de la Mission de commémoration du 50ème anniversaire des indépendances africaines que vous présidiez alors. Vous avez soutenu votre ami dans cette épreuve et aujourd'hui, alors que la loi vous en donne l'obligation en votre qualité de Défenseur des Droits, vous me refusez ce soutien en niant les évidences.

En vous laissant apprécier l'opportunité de reconsidérer mon dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Défenseur des Droits, l'expression de ma considération distinguée,

Juicolar Françoise Nicolas De: Nicolas francoise nicolas@hotmail.fr @

Objet: Jacques Toubon
Date: 23 octobre 2018 à 15:18
À: beniwill@hotmail.fr

Bonjour Monsieur Bénichou,

J'espère que vous allez bien. Je reviens vers vous car je viens de recevoir un courrier de Jacques Toubon mettant fin à la procédure ouverte auprès de ses services et rejetant ma demande de protection (en PJ). Monsieur Toubon ne remet pas en cause ma qualité de lanceur d'alerte mais considère que je n'ai jamais fait l'objet de représailles. Son courrier reprend les inepties habituelles du ministère des Affaires étrangères visant à me discréditer. Il est absurde de bout en bout.

Lors de notre dernier échange en juillet 2017, vous m'aviez évoqué toutes les manoeuvres et les bassesses qui se tramaient à Cotonou en me précisant que j'étais considérée comme un pivot du dispositif à BMI, au sein de la mission de coopération et que vous aviez parfaitement conscience des procès en sorcellerie que me faisaient Hervé Besancenot, Laurent Souquière, entre autres. Vous étiez d'avis qu'ils avaient envie de placer quelqu'un ou bien qu'ils ne pouvaient pas supporter que quelqu'un vienne mettre de l'ordre, surtout après que j'aie découvert des irrégularités à BMI (bourses fictives, etc). Vous m'aviez parlé de votre rapport d'évaluation à 360 degrés sur l'ambassade en 2009, rapport dont l'Elysée avait également été destinataire et dans lequel vous aviez signalé des dépenses personnelles du couple Besancenot passées sur des dépenses communes par le ieu d'une affectation sur une ligne de dépense qui n'avait rien à voir, telle la cage des singes. Vous m'aviez promis de vous renseigner auprès de Jacques Toubon sur l'évolution de mon dossier. Or, Monsieur Toubon vient de me faire savoir qu'il considère que je n'ai jamais subi de représailles du fait de mes signalement en interne de « dysfonctionnements ». Je reçois ce courrier alors que j'ai été placée en retraite d'office pour invalidité à compter de ce 1er juin, ce qui me met dans une situation intenable (cf PJ 2). C'est pourquoi je vous serai reconnaissante d'informer Monsieur Toubon de la réalité de ce que vous avez vu à l'ambassade afin de rétablir la vérité. Je reste bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter, Avec mon meilleur souvenir, Francoise

Tel: 06.48.97.46.93

PDF

PDF

2018-10-19 2018-10-18 courrie...jet.pdf Mediac...ite.pdf